

Zone bleue – mode d'emploi

Opérationnelle dès le mois de septembre 2013, la nouvelle zone bleue comprend les rues et places indiquées sur le plan ci-dessous. Le stationnement en zone bleue est limité à une durée maximale d'1h30 à l'exception des emplacements situés place des halles, face à la maison de la presse où la durée maximale autorisée est de 10 minutes. Cette réglementation est applicable du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h.

PLAN DE LA ZONE BLEUE

Stationnement Maximum 10 minutes

Début de zone à durée limitée avec contrôle par disque

Fin de zone à durée limitée avec contrôle par disque

Jours et horaires de la zone : Du mardi au samedi
9h00 à 12h00
14h30 à 18h00

Durée maximum du stationnement : 1h30